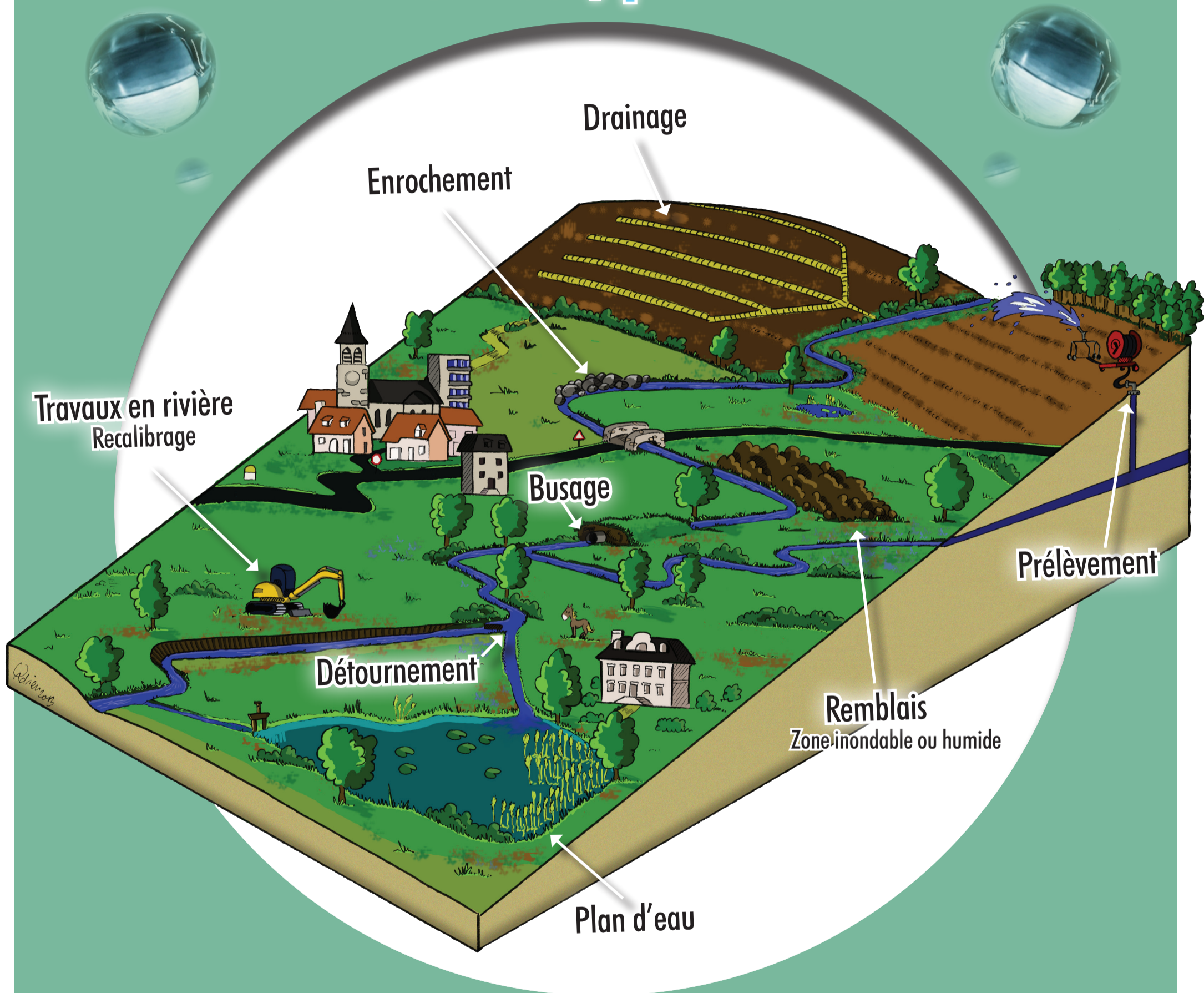


Préservons la qualité et la quantité de la ressource en eau !

Travaux sur cours d'eau, prélèvements, zones humides, plans d'eau...



Ces travaux peuvent avoir un impact sur l'environnement et relever d'une procédure au titre de la police de l'eau



Renseignez-vous au préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires du Loiret
Service eau, environnement et forêt - Tél. : 02 38 52 48 56 - Courriel : ddt-seef@loiret.gouv.fr